

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22</p> <p>Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt sept août à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt et un août, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Sylvain ARNAUD, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p>Absents : Jérôme MONVAILLIER Paul REGARE, Cécile MATHAUD.</p> <p>Excusés : Jérôme MONVAILLIER, Paul REGARE, Cécile MATHAUD.</p> <p>Pouvoirs : Jérôme MONVAILLIER donne pouvoir à Serge FAGES, Paul REGARE donne pouvoir à Laurence MARTINEZ.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
--	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2009-059

SEANCE DU 27 AOÛT 2009

OBJET : Autorisation de signature – Maîtrise d'œuvre – Pôle enfance

VU le Code des marchés publics,

VU la notification en date du 4 mars 2008 décidant de retenir le bureau d'études Bâti Programme en qualité de programmiste,

VU l'avis d'appel public à la concurrence du 8 décembre 2008 lançant la procédure de concours restreint de maître d'œuvre,

VU les réunions de la commission technique et du jury,

VU la décision du jury en date du 1^{er} juillet 2009,

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Vourles a décidé la réalisation d'une structure petite enfance, comprenant un multi-accueil, un relais assistantes maternelles ainsi que l'extension du groupe scolaire actuelle et l'aménagement d'une unité de restauration.

Il précise que la surface globale comprend notamment des espaces communs mutualisés, des espaces de vie du multi accueil et des espaces d'activités pour le relais assistantes maternelles.

Monsieur le Maire explique donc qu'une consultation sous la forme d'un concours a été lancée, avec la tenue d'un jury composé d'élus, de professionnels et de personnalités qualifiées, chacun des 3 candidats retenus a fait parvenir un projet sur lequel le jury s'est prononcé en établissant un ordre de priorité.

C'est ainsi que le marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une structure multi accueil a été attribué au cabinet d'architectes ACCESSIBLE dont le siège se trouve 7 rue Sainte Catherine à Lyon.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché susvisé et toutes les pièces pouvant s'y rapporter et dit que les crédits sont inscrits au budget communal de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser la signature du marché et toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
Serge FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
Serge FAGES